

Nouvelle vignette de stationnement

À partir du 1er janvier 2026, la vignette orange actuellement en vigueur sera remplacée par la vignette violette permettant aux Courdimanchois de stationner librement sur les zones bleues de la Ville jusqu'au 31 décembre 2028.



Pensez à faire votre renouvellement dès maintenant pour continuer à bénéficier du stationnement gratuit et éviter toute contravention.

Pour renouveler votre vignette, deux options s'offrent à vous :
En ligne, sur le site de la Ville ou auprès de la Police municipale.

Infos pratiques

Police municipale : 01 34 46 72 29

Liens utiles

[Obtenir une vignette de stationnement](#)